



Procès-verbal de séance

Conseil municipal du 23 février 2026

Secrétaire de séance : Claire YVRARD

PRESENTS : BOLLEAU Alexandre, PENICAUD Thierry, MILAN Maurice, MEUNIER Martine, GAGLIARDI Sébastien, CARRAS Christophe, ROCHET Romane, FLORY Michel, Delphine SAUVAGE, DELLA-SCHIAVA Monique, FAURE Eric, BERTRAND Gaëlle, YVRARD Claire, BROUSTE Michel, PEIN Audrey, THIBERT Patricia

ABSENTS : BRULET Denise, DIMITRIJEVIC André, ROGER Benoît,

ORDRE DU JOUR :

A/ Délibérations :

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025
- 3- Budget 2026 :
 - a) Approbation du compte unique financier de la commune
 - b) Affectation du résultat 2025 au Budget 2026 de la commune
 - c) Vote du budget 2026 de la commune
- 4- Projet de loi de décentralisation – situation des syndicats d'énergie : motion relative à la compétence distribution d'électricité et de gaz.

C/ Comptes-rendus des commissions

D/ Questions diverses :

Conseil municipal

A/ Délibérations

1- Nomination d'un secrétaire de séance : D2026-02-01

Claire YVRARD est nommée secrétaire de séance.

1^{ère} délibération mise au vote :

POUR : 16 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025 : D2025-02-02

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2^{ème} délibération mise au vote :

POUR : 16 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3- BUDGET 2026 : commune :

a) Approbation du compte unique financier : D2025-02-03

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Sermérieu ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à 15 voix pour, s'étant manifesté, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Sermérieu

- DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3^{ème} délibération mise au vote :

POUR : 15 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

b affectation du résultat 2025 pour le budget 2026 : D2025-02-04

Chaque année, au moment du vote du CFU, la collectivité constate le résultat de sa section de fonctionnement et lorsque celui-ci est excédentaire, procède à son affectation à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement de cette section puis librement à la section de fonctionnement ou en réserve en investissement.

Reports :

Un déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure de : 172 932,49 €

Un excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure de : 117 509,91 €

Soldes d'exécution :

- un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de : 123 433,42 €

- un solde d'exécution (excédent) de la section de fonctionnement de : 231 209,60 €

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de : 74 440,00 €

- en recettes pour un montant de : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une AFFECTATION par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour :

- décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

■ compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé pour : 123 899,07 €

■ ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté pour : 224 820,44 €

■ ligne 001 : solde d'exécution investissement : 49 499,07 €

4^{ème} délibération mise au vote :

POUR : 16 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

c) vote du budget 2026 de la commune : D2026-02-05

Christophe Carras présente le budget 2026 de la commune :

-

	dépenses	recettes
section de fonctionnement	1 399 551,44	1 174 731,00 (crédits de fonctionnement) 224 820,44 (résultats d'exploitation reporté)
section d'investissement	49 499,07 (solde d'exécution) 74 400,00 (restes à réaliser) 446 647,60 (crédits d'investissement)	570 546,67
TOTAL	1 970 098,11	1 970 098,11

6^{ème} délibération mise au vote :

POUR : 16 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0

4- Projet de loi de décentralisation - situation des syndicats d'énergie

Motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz » : D2025-03-06

Exposé des motifs

La distribution d'électricité est historiquement un service public local depuis la loi de 1906, confié aux communes et à leurs groupements. Ce modèle, fondé sur une organisation de proximité, a fait preuve de son efficacité et n'a jamais été remis en cause, y compris lors de la nationalisation du secteur en 1946. Les élus ont toujours considéré qu'une intercommunalité spécialisée était la plus à même d'exercer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, notamment pour la maîtrise d'ouvrage des réseaux basse tension en zones rurales.

En Isère, le syndicat d'énergie TE38 exerce cette mission depuis plus de 30 ans pour la quasi-totalité des communes, avec un budget annuel d'environ 60 M€. L'essentiel de ses investissements est consacré à la modernisation, à la sécurisation et au renforcement des réseaux, afin de garantir une qualité de service homogène entre territoires, d'améliorer la résilience face aux aléas climatiques et d'accompagner la transition énergétique, marquée par le développement des énergies renouvelables raccordées aux réseaux de distribution.

La remise en cause de ce modèle ferait peser un risque majeur sur les réseaux ruraux : baisse des investissements ou hausse significative de la facture des usagers pour maintenir un niveau d'équipement suffisant. Aujourd'hui, TE38 prend en charge l'intégralité des investissements d'électrification rurale, financés notamment avec le soutien du FACE, sans reste à charge pour les communes. Ce principe pourrait disparaître si la compétence d'autorité organisatrice était transférée au Département ou placée sous son contrôle, comme l'envisage le gouvernement dans le cadre d'un futur projet de loi sur la décentralisation.

Au-delà des réseaux, la compétence d'AODE constitue le socle structurant de l'action du syndicat d'énergie. Sa remise en cause fragiliserait l'ensemble des missions portées par TE38 : éclairage public, groupements d'achat d'électricité et de gaz, contrôle des concessions, performance énergétique des bâtiments publics, aides à la rénovation, mobilité décarbonée, cartographie des réseaux, développement et production d'énergies renouvelables... C'est donc l'équilibre global,

l'efficacité et, à terme, l'existence même du syndicat d'énergie, ainsi que l'ensemble des actions qu'il mène pour les collectivités, qui seraient menacés.

Face à ces enjeux, une mobilisation collective est indispensable. Le Comité Syndical de TE38, réuni le 15 décembre, a déjà adopté une motion à l'unanimité pour s'opposer à ce projet et je vous invite donc à l'adopter à notre tour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour :

➤ **approuve cette motion déposée par le TE38.**

6^{ème} délibération mise au vote :

POUR : 16 voix

CONTRE : 0 :

ABSTENTION : 0

B/ Commissions communales : compte-rendu

a) Voirie : Thierry Penicaud

- Des devis ont été demandés pour les voiries de Collonges et de la Madone.
- 2 lampes d'éclairage public seront installées chemin de la brosse.
- Mise en place d'un éclairage programmable sur la place de la mairie lors des manifestations.
- Devis demandé pour passer l'éclairage de la place de l'école en led.

b) CCAS : Monique Della-Schiava

- 8 mars : repas des aînés : le traiteur, l'animation, la chorale sont prêts. La décoration est en cours. Il y a environ 165 personnes inscrites.
- Atelier équilibre : un nouvel atelier aura lieu prochainement
- Bons alimentaires, bon essence : le CCAS n'a pas été sollicité depuis quelques temps.

c) Travaux, bâtiments : Michel Flory

- Orange est venu tenir un stand sur le passage à la fibre en février.

d) Scolaire : Christophe Carras

- Garderie : l'ouverture à 7h00 est apprécié des parents.

e) Cadre de vie / fleurissement : Martine Meunier

- Remise de prix : les membres de la commission ont remis les prix aux récipiendaires pour le concours des maisons fleuries et le concours photos le 20 février.

f) Animation – comité des fêtes : Martine Meunier

- Manifestations à venir : la foire est en préparation, le théâtre aura lieu le 27 mars, défilé de vieux tracteurs le 21 juin.

g) CME : Romane Rochet

- Création d'un logo, préparation d'une sortie

D/ Questions diverses

- Film « au cœur de nos terres » : diffusion le 4 mars sur France 2 à 21h
- Nouvelle association de théâtre dès le 10 mars « la compagnie par les villages »
- 3^{ème} grange qui s'écroule sur la commune en peu de temps : un arrêté de péril a été pris.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Alexandre Bolleau